Tx, 12461 FRC 3.26087.1.8
Ormesson
Case FRC 23282

BÂTIMENS DU ROI.

NOTICE SUR L'ARRIÉRÉ DE CE DÉPARTEMENT, SON ORIGINE, ET SES CAUSES.

LA PUBLICATION de cet Ecrit eſt ſûrement très-inutile quant à l'Aſſemblée Nationale; qui, élevée autant par ſa ſageſſe que par ſa dignité au-deſſus des préventions, des préjugés, a déjà, dans ſes dépôts & recueillera d'ailleurs, au premier apperçu de ſon vœu, tous les documens qu'Elle peut deſirer.

Mais l'acharnement des Ecrivains publics

THE NEWBERRY LIBRARY

épuiſant ſes forces pour livrer à l'indignation générale un Adminiſtrateur, dont la Vie a été conſacrée toute entière à conquérir de l'eſtime; cet Adminiſtrateur doit plus encore à ſon reſpect pour le Public, qu'à ſon propre intérêt, d'oppoſer des faits inconteſtables, à l'abſurdité de calomnies, préſentées quelquefois avec aſſez d'art pour inquiéter ceux mêmes que leur ſageſſe conduit au moins à douter.

NOTICE

Sur l'Arriéré des Bâtimens du Roi ; ſes cauſes & ſon origine.

LA FACILITÉ avec laquelle, dans tous les tems, trop de perſonnes ſe permettent de juger des matières & des faits, dont elles n'ont ni ne peuvent avoir les premiers élémens, a fait naître & a propagé l'opinion trop accréditée, par la tourbe des Ecrivains du tems, que l'arriéré des Bâtimens, annoncé à l'Aſſemblée Nationale, pour 15 millions & demi, eſt le produit unique de la geſtion de M. d'Angiviller pendant 15 années, à partir de la fin de 1774, époque de ſa nomination.

Et rapprochant de cette première idée la maſſe des fonds que le Tréſor des Bâtimens a perçus pendant ces mêmes 15 années, on n'héſite pas à en conclure l'adminiſtration la plus prodigue & la moins ordonnée.

Bien peu de détails ſuffiront pour éclairer l'Aſſemblée Nationale, & tous ceux qui, comme elle, ne cherchant que la vérité, & la préférant à tout ſans acception de perſonnes, ne voudront prononcer que ſur des faits poſitifs & inconteſtables.

Lorsque M. d'Angiviller a été chargé des Bâtimens dans les derniers jours d'Août 1774, au lieu de M. l'Abbé Terray, qui n'avoit exercé qu'un an, il trouva l'Administration la plus délabrée qu'il soit possible d'imaginer, & il en reçut la déclaration la plus précise de la part de M. l'Abbé Terray qui, malgré la brièveté de son exercice, s'étoit profondément instruit par une ténacité, & un travail qui n'appartenoient peut-être qu'à lui.

Il avoit d'ailleurs apporté à cette Administration & à son état fâcheux, des connoissances que lui avoit naturellement donné l'exercice du Contrôle-général.

Il savoit très-bien que, vers 1773, pressé comme il l'étoit par les intentions de Louis XV, & ne pouvant plus, d'après sa propre opinion, éluder les instances dont on l'accabloit pour venir au secours des Créanciers des Bâtimens, il avoit saisi avec empressement la résolution désespérée que prirent ces mêmes Créanciers d'accepter, & même de demander un soulagement en contrats à 4 p. $\frac{0}{0}$. Il en fit délivrer deux masses : l'une de 3 millions pour remplir les Bâtimens de leur Assignat 1767 : l'autre de 2,400,000 liv. pour la majeure partie de l'Assignat 1768.

Ce secours fut tout-à-la-fois réel & meurtrier,

pour ceux qui le partagerent, puiſque le très-grand nombre ne parvint à le réaliſer en écus, qu'en vendant ſur la place à très-groſſe perte; mais du moins la Finance allégée de preſque deux années entières ſur la dette, laiſſa l'eſpoir de payer enſuite en argent: On crut même pouvoir flatter les Créanciers, que les paiemens prendroient une activité réelle & intéreſſante; mais il s'en fallut beaucoup que l'événement y répondît.

En effet, la marche fut ſi lente, que quand M. d'Angiviller entra en place, en 1774, le Département ne recevoit encore que ſur ſon Aſſignat de 1770; & il fallut filer juſqu'au 4 Avril 1778, pour arriver au premier à-compte ſur le ſervice de l'Aſſignat de 1774, qui n'a été conſommé que le 17 Février 1779. On voit déjà que le Département étoit arriéragé de quatre ans.

Les repréſentations les plus inſtantes n'ont pu changer cette poſition. Tout ce qu'on y a gagné, a été d'obtenir que les paiemens fuſſent aſſez ſuivis, pour qu'une révolution de 12 à 13 mois, fît entrer dans la Caiſſe des Bâtimens une année de ſon Aſſignat. Et cela eſt ſi vrai, ſi conſtant, que l'année 1783 n'a pu voir éteindre entièrement le paiement de l'Aſſignat de 1779. Auſſi, ors des Comités de Finance introduits en 1783,

par M. de Fleury, fut-il bien établi, bien prouvé que la Finance devoit aux Bâtimens quatre années, & un peu plus de l'Aſſignat annuel 3,200,000 liv. que M. Turgot avoit déterminé en 1774, en reconnoiſſant, & en avouant, d'après des détails approfondis, que cette fixation étoit inſuffiſante, mais que les circonſtances d'alors ne permettoient pas plus.

On vient de voir il y a un moment, que quand, M. d'Angiviller eſt entré à l'Adminiſtration, le Département étoit arrérage ſur ſon actif de quatre années, montant à 12,800,000 liv.

Dès qu'il en étoit créancier ſur la Finance, il en étoit néceſſairement débiteur vis-à-vis de ſes parties prenantes; & l'excès de leur détreſſe étoit tel, ſur-tout parmi les Gagiſtes, que le premier pas de M. l'Abbé Terray, devenu Directeur-général, en Juillet 1773, fut un effort pour deſtiner, en une ſeule fois, 100,000 écus à diſtribuer entre tous les Gagiſtes de la claſſe inférieure, & n'ayant d'autre reſſource pour vivre que leurs emplois.

Après huit années de l'exercice perſonnel de M. d'Angiviller, l'état d'arrérages actifs & paſſifs du Département, ſubſiſtoit encore au même point qu'en 1774, puiſque, comme on l'a dit, il y a un moment, l'exercice 1779 ne ſe ſervoit qu'en 1783.

La machine n'en avoit pas moins marché, mais foiblement, parce qu'on s'étoit borné à n'entreprendre que des travaux néceſſaires, & à alimenter les Entrepreneurs, en les engageant à travailler, & ſatisfaiſant au ſurplus à leurs vœux, par l'imputation des fonds qu'on pouvoit leur donner, en appurement de leurs droits les plus anciens, dont ils ſembloient craindre que les traces ne ſe perdiſſent, tandis que leurs travaux actuels ſe prouvoient, & par des ordres modernes, & par l'exiſtence des employés, qui en avoient dirigé l'exécution.

Quoiqu'il ſemble en ce moment n'y avoir aucun intérêt à chercher juſqu'à quel point M. de Marigny (qui a exercé près de 20 ans avant MM. Terray & d'Angiviller) a laiſſé croître la dette du Département, il eſt cependant juſte d'obſerver, que lui-même avoit reçu l'Adminiſtration infiniment grevée, & que quand on ſcrute avec ſoin tout le tems écoulé depuis 1700, on reconnoît ſenſiblement que, même avant la mort de Louis XIV, le Département étoit déjà grévé de 10 à 12 millions: que jamais il n'a eu un ſervice exact de ſes Aſſignats, & que, dans les 20 dernières années du règne de Louis XV, ce Prince ordonnoit de grandes entrepriſes, annonçoit la réſolution d'y deſtiner des fonds libellés, & en donnoit

l'ordre, qui s'exécutoit en apparence par l'expédition d'ordonnances, dont le paiement se filoit sur 8 à 10 années; en sorte que le Roi, pressant toujours l'exécution des travaux qu'il avoit résolus, il falloit que l'Administrateur y satisfît & négligeât le service ordinaire pour en appliquer les fonds au service extraordinaire.

M. d'Angiviller n'a pu prendre l'Administration que dans l'état où on la lui donnoit. Ses efforts les plus constans, sous les yeux & la direction du Roi, n'ont pu suffire, pour améliorer l'état des choses.

Il en conçut un moment l'espérance en 1783, lorsque Sa Majesté prononça, au rapport du Comité des Finances, qu'à compter du premier Janvier 1783, l'assignat annuel des Bâtimens seroit fixé à 3,920,000 l. & que, pour apurer la dette antérieure en l'assurant *d'une manière irrévocable*, il seroit assigné une masse de 13,000,000 liv. payables en 6 ans & demi : tel a été le texte littéral de la Lettre ministérielle du 14 Septembre 1783, qui sera transcrite à la suite de ce Cahier. Cette décision si précise en elle-même, n'eut aucun effet quant aux 3,960,000, qui avoient été assignés pour 1783. On prétendit qu'ils devoient se fondre dans les 13 millions dont la spéculation n'arrivoit cependant qu'au premier Janvier de cette même année. Mais quant aux 13

millions d'appurement, la finance entama, en 1784, un paiement qui, dès l'année ſuivante, éprouva de l'interverſion; au point que des 13 millions, il en eſt encore dû, à très-peu-près, cinq.

Le calcul de la dette, en 1783, à 13 millions fut le réſultat de recherches exigées ſi rapidement, qu'elles furent incomplettes; en ſorte que depuis, & encore à préſent, il eſt démontrable par des opérations certaines, que ce calcul auroit dû être porté à 15 millions 400 & quelques mille livres.

De-là un réſultat que ſans doute on peut eſſayer de contredire; mais qui n'en reſtera pas moins conſtant.

Et ce réſultat eſt, qu'en preſſant de quelque manière, & avec quelqu'effort que ce puiſſe être, & la matière & les idées, quinze années de la geſtion de M. d'Angiviller n'ont, à proprement parler, point augmenté la dette de ſon Département.

Au moment de ſon inſtallation, la dette rouloit ſur 15 millions & demi. C'eſt encore aujourd'hui la même ſpéculation, ſauf peut-être un foible accroiſſement, ſur lequel on ne peut rien affirmer juſqu'après les derniers Réglemens qu'il a été phyſiquement impoſſible d'opérer, ni même d'eſſayer, qu'après plus de 8 à 9 mois depuis le commencement de 1790.

Et ſi l'on part de la parité d'état paſſif, aux époques de 1774 & de 1790; pour inculper l'Adminiſtrateur, on reviendra promptement à des idées plus vraies & plus juſtes, en conſidérant que nul Directorat, depuis 60 ans, n'a été marqué par des travaux auſſi multipliés, auſſi utiles, & notamment

DANS VERSAILLES:

Replantation de tous les Jardins;

Reconſtruction de la majeure partie des Baſſins;

Des Acquéducs immenſes dans la Ville;

Des réparations infinies dans le Château & dans une multitude d'Edifices de ſervices;

Conſtruction preſque de la moitié de l'Egliſe des Récollets;

Reconſtruction preſque totale du Palais de Trianon.

DANS PARIS:

Des travaux très-conſidérables au Louvre, aux Tuileries en tous genres, & ſur-tout pour reconſtruction d'un Pavillon incendié;

A l'Obſervatoire pour le relever de ſes ruines;

Au Pont-neuf pour en reconſtruire une Arche entière; pour donner une planimétrie entière & indiſpenſable au trotoir tendant du Quai de l'Ecole à celui de Conti, & pour

établir les demi-lunes qui ont ſupprimé ces abominables cloaques, dont l'aſpect étoit ſi révoltant ;

Au Pont-royal pour en corriger & rétablir les trotoirs ;

A l'Abbaye du Val-de-Grace, Fondation Royale à la charge des Bâtimens ;

A l'Aquéduc d'Arcueil, monument précieux du Règne de Henri IV, & que tout les projets modernes laiſſeront toujours infiniment néceſſaire.

DANS COMPIÈGNE :

Conſtruction totale d'un Château dont tout néceſſitoit l'exiſtence, & dont l'exécution noble, mais ſans faſte, a obtenu le ſuffrage public, ſi difficile à conquérir ;

L'établiſſement d'une machine hydraulique, donnée à la ſûreté du Château & de la Ville entière ;

Des travaux ſouterreins pour conſolider, ſous le Château & ſous la majeure partie de la Ville ; des carrières dont l'exiſtence & les dangers n'avoient occaſionné, il y a 20 à 25 ans, qu'un brigandage affreux ſous prétexte de réparations.

DANS FONTAINEBLEAU :

Une aile entière du Château pour former

au Roi & à ſa Famille des Appartemens qui n'y exiſtoient pas, & que le cours des choſes avoit rendu d'une néceſſité indiſpenſable ;

Des corps d'Ecurie, vaſtes ſans doute, mais qui, en ſuppléant des Edifices ruinés, ramenent à un même point, tout le ſervice répandu dans tous les coins de Fontainebleau, moyennant des locations fort onéreuſes.

On croit qu'on peut borner à ces objets ſi capitaux en eux-mêmes, & portant d'ailleurs le caractère de leur utilité, une nomenclature à laquelle on pourroit encore réunir des parties fort intéreſſantes.

Copie de la Lettre de M. d'Ormesson, Contrôleur-général des Finances, à M. d'Angiviller, Directeur-général des Bâtimens du Roi.

De Versailles, le 14 Septembre 1783.

Le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roi en votre présence, dans le Comité du 28 Août, de ce qui concerne les Finances de votre Département, dans le Mémoire dont la lecture avoit occupé tout le Comité précédent, a donné lieu à trois décisions de Sa Majesté, dont nous avons à suivre l'exécution.

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie du rapport, au bas duquel ces décisions ont été données.

L'intention du Roi est de solder tout le passé, de manière que le service se fasse désormais, dans une entière indépendance (1) des Entrepreneurs & Fournisseurs, & que, dans les conditions que vous leur accorderez, vous ne soyez plus obligé de prendre en considération, comme autrefois, ni l'énormité des sommes qui leur

(1) Cet énoncé qui présente des vues si sages, prouve que l'Administrateur n'avoit pas dissimulé tout ce qu'il avoit recueilli de ses études & de ses examens sur le Département qui lui étoit confié.

étoient dûes sur le passé, ni l'incertitude des paiemens pour l'avenir.

Vous avez vu que, pour cela, Sa Majesté a bien voulu adopter le moyen de liquidation, que j'ai eu l'honneur de lui proposer.

La dette arriérée de votre Département, monte à 13 millions environ : cette somme *sera payée en six ans & demi*, à compter du premier Janvier 1784, à raison d'un million chaque six mois (1).

Pour *assurer ce paiement*, à votre Département *d'une manière irrévocable*, & pour fixer en même-tems l'état des Créanciers & Fournisseurs, de façon qu'ils puissent donner leur quittance finale au bas de l'arrêté de leurs comptes, & s'aider dans leurs affaires du paiement qui leur aura été fait, il vous sera remis pour eux des annuités (2) payables dans treize termes, de six mois en six mois, à compter du premier Janvier prochain, jusqu'à concurence de treize millions. J'aurai l'honneur de vous écrire séparément, pour convenir de la forme de ces annuités,

(1) Il est encore dû en 1791 tout près de cinq millions.

(1) Le Ministere a abandonné ce système d'annuités en réfléchissant que c'étoit offrir un effet de plus au discrédit.

de la comptabilité à laquelle elles donneront lieu.

L'intention du Roi, eſt de les faire payer à leurs échéances, avec la plus grande exactitude; & ce moyen de les accréditer, pour épargner des pertes aux Créanciers & Fourniſſeurs, ſera parfaitement ſecondé par l'attention que vous aurez donnée vous même à leur diſtribution, & par les ménagemens dont vous aurez uſé pour ſoutenir le crédit de votre Département.

A compter du premier Janvier dernier, les fonds annuels de votre Département demeurent fixés à 3,920,000 livres : (1) c'eſt-à-dire qu'ils ſont augmentés de 60,000 livres par mois, ſur quoi ſeront acquittées les dépenſes de Fontainebleau & de Compiègne, pour leſquelles ces 60,000 livres ont été fournies (2) depuis le premier Avril : & comme l'effet de cette diſpoſition remonte au premier Janvier, la liquidation de cette aſſignation, pourra venir à votre ſecours, pour les avances particulières dont vous m'aviez annoncé le beſoin.

---

(1) Cet Aſſignat ſi poſitif pour 1783 n'a point eu d'effet.

(2) Ce fourniſſement n'a eu de réel que de donner une progreſſion plus rapide à l'acquit du fonds aſſigné pour 1779, & qui n'a été définitivement ſoldé que vers février 1784.

Il m'a paru, Monsieur, que ces arrangemens vous étoient agréables, & je me félicite d'avoir pu y concourir. Vous êtes aussi bien instruit que moi, de l'impossibilité où les dépenses de la Guerre nous ont mis, de penser avant quelque tems à aucune entreprise qui puisse entraîner des dépenses de quelque considération ; & vous avez applaudi à la régle que Sa Majesté s'est imposée de n'en admettre aucune, jusqu'au moment où l'état général de ses affaires permettra de s'en occuper, sans manquer aux engagemens pris pour le paiement des dettes exigibles, pour la suppression des impôts les plus onéreux. Et comme d'ailleurs Sa Majesté n'ordonnera aucun service extraordinaire, que sur des assignats particuliers délibérés en parfaite connoissance de ses besoins & de ses ressources nous devons nous flatter que le service de votre Département se fera avec toute l'économie & la solidité que vous avez desiré pouvoir y mettre, & que personne ne peut mieux que vous y maintenir.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère & parfait attachement, Monsieur, Votre, &c.

Signé, D'ORMESSON.

A PARIS, Chez les Marchands de Nouveautés,